

EHPAD LE LAIZON

LIVRET D'ACCUEIL



**EHPAD Le Laizon
Route de Bons Tassilly
14420 POTIGNY
Tél / 02.31.40.48.74**

Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) « Le Laizon » de Potigny.

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L. 311-4 du C.A.S.F.

Plus que jamais, l'EHPAD Le Laizon souhaite faire de ce nouveau lieu de résidence un espace où les résidents sont reconnus comme des personnes à part entière et au sein duquel ses professionnels bénéficient du même regard attentif et bienveillant. L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous accueille avec plaisir pour découvrir l'établissement.

La Direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue.

Sommaire

- **Sa situation géographique**
- **Son histoire**
- **Sa présentation générale**

❖ Vie quotidienne

- Les repas
- Le courrier
- Les visites
- Le référent

❖ Votre santé

- Le suivi médical
- Le suivi paramédical
- Les médicaments

❖ Votre Bien être

❖ Les animations

❖ Le culte

❖ Espaces de vie

➤ Espace de vie privé

- La chambre

➤ Espace de vie communs

- Les espaces extérieurs
- Les salles à manger

❖ Espaces de vie spécifiques

- La salle d'animation
- Les Unités de vie protégées
- Le salon famille

SA SITUATION GEOGRAPHIQUE

L'**Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du Laizon** se situe dans une commune du Calvados appelée Potigny.

Elle est située à 25 km au Sud-Est de Caen et à 9 kilomètres au nord de Falaise. Elle est desservie par la N158.

Ancienne cité minière, Potigny est réputée pour son patrimoine historique. Sur les bords de la rivière le Laizon, cette petite commune d'environ 1800 habitants se distingue par sa tranquillité.



Son histoire

L'**EHPAD du Laizon** a ouvert ses portes en 2011.

Cet établissement a voulu rendre hommage à sa ville d'accueil en s'inspirant de son histoire minière.

En effet, au début des années 1900, la mine de fer a transformé ce petit bourg rural en cité minière cosmopolite et a profondément marqué la culture et le patrimoine du canton.



L'EHPAD du Laizon est rattaché au Centre Hospitalier de Falaise, Etablissement Public de Santé.

L'EHPAD possède une capacité d'accueil de 84 lits.

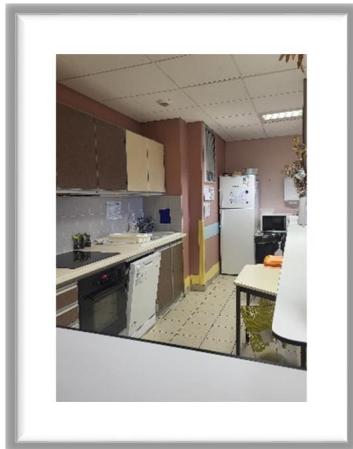
- 2 Unités proposant un hébergement permanent nommées Le Levant et La Berline.
- Le Levant, située au rez-de-chaussée disposant de 17 chambres dont deux chambres doubles.
- La Berline, située à l'étage disposant de 16 chambres.



- 4 Unités de Vies Protégées nommées La Galerie, Le Couchant, La Mineraie et La Piolaine.

Ces unités sont spécialement conçues pour prendre soin et accompagner les personnes ayant un diagnostic de maladie Alzheimer ou de maladies apparentées selon les besoins spécifiques liés aux différents stades de cette maladie.

Deux unités sont au rez-de-chaussée et deux à l'étage.

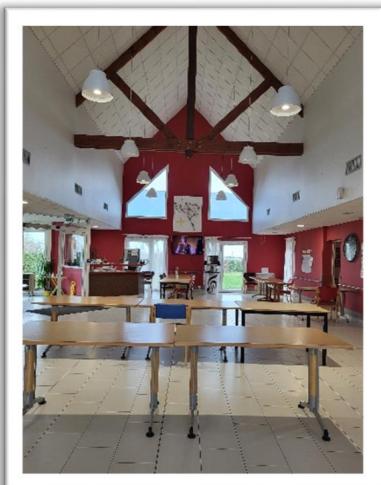


Les espaces de vie

L' Etablissement offre un ensemble convivial et chaleureux. Les espaces de vie sont répartis au rez de chaussée.

Le rez-de-chaussée se compose comme suit :

- Les espaces administratifs,
- Une infirmerie avec sa salle de soins,
- Le bureau du Médecin de l'Etablissement,
- Un office et une salle de restauration,
- Des jardins extérieurs,
- Un salon des familles,
- Un salon de coiffure.





Les chambres

L'EHPAD **du Laizon** dispose de chambres à un et deux lits.

Votre chambre est équipée d'un lit à hauteur variable. Il vous est conseillé de l'aménager selon vos goûts. Cependant, il vous faudra prendre en compte les conditions de sécurité et les contraintes fonctionnelles (cf. Règlement de fonctionnement).

Chaque chambre est équipée de prises télévision et téléphonique, la mise en service reste à votre charge. Tous les appareils électriques doivent être conformes aux normes de sécurité.



Le linge

Le linge domestique (draps, serviettes de toilette, serviettes de tables...) est fourni et entretenu par la résidence.

Le résident fourni son linge personnel. Celui-ci peut être entretenu par l'établissement, dans ce cas, il doit être marqué et cousu par vos soins. Le linge fragile (soie, laine...) doit être entretenu par la famille, la résidence déclinant toute responsabilité en cas de dégradation

La restauration

Les repas sont pris dans le lieu de vie et/ou dans la salle de restaurant, sauf si votre état de santé justifie qu'ils soient pris en chambre. Les menus sont établis par le chef cuisinier et la diététicienne du Centre Hospitalier de Falaise.

- | | |
|-------------------|---------------------|
| ➤ Petits déjeuner | 8 h 00 à 10 h 30 |
| ➤ Déjeuner | 12 h 00 |
| ➤ Goûter | 15 h 30 à 16 h 00 |
| ➤ Dîner | A partir de 18 h 30 |

Le courrier

Votre courrier et vos abonnements divers peuvent vous être adressés à l'EHPAD **du Laizon** et vous seront remis par l'équipe.

Les soins

Nous vous proposons un suivi par un médecin généraliste de l'établissement ou par votre médecin traitant.

L'équipe mobile douleur, l'équipe mobile des soins palliatifs, l'HAD (Hospitalisation à domicile) du Centre hospitalier de Falaise peuvent intervenir à la demande de votre médecin traitant et de l'équipe soignante.

L'EHPAD **du Laizon** est rattaché au Centre hospitalier de Falaise. Ce dernier étant doté d'une pharmacie à usage intérieur, les médicaments prescrits par votre médecin traitant seront délivrés directement par notre pharmacie, préparés par les infirmiers et distribués par les soignants du service. Si vous souhaitez obtenir un produit pharmaceutique en libre-service, vous pouvez vous rendre à la pharmacie de votre choix. Le paiement de ce produit sera à votre charge.

Les prestations extérieures

Un salon de coiffure est mis à votre disposition, au RDC de l'établissement. C'est à vous de prendre rendez-vous avec une coiffeuse de votre choix. Le montant des prestations est entièrement à votre charge.

Le culte

Vous avez la liberté de pratiquer la religion de votre choix et pouvez demander à recevoir la visite du représentant du culte correspondant.

Les animations

Le personnel de l'EHPAD est attentif à répondre aux envies des résidents en termes d'activités et propose des activités individualisées comme des sorties sur demande du résident dans la mesure du possible



Charte des droits et libertés de la personne accueillie en Etablissement

- 1 – Toute personne âgée garde la liberté de choisir son mode de vie.
- 2 – Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.
- 3 – Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.
- 4 – Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.
- 5 – Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- 6 – Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.
- 7 – Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.
- 8 – La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.
- 9 – Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.
- 10 – Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.
- 11 - Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- 12 – La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.
- 13 – Toute personne en situation de dépendance doit voir non seulement ses biens, mais aussi sa personne, protégés.
- 14 – L'ensemble de la population doit être informé des difficultés.

